

ZONAGE EAUX PLUVIALES

RESEAU DES EAUX PLUVIALES, DES COURS D'EAU, FOSSES ET OUVRAGES HYDRAULIQUES

PLAN D'ENSEMBLE

DATE DE VALIDITÉ:
 13/09/2019
 ÉLÉMENT N°:
 01-01-A-01

ÉCHELLE:
 1/50 000



21 Rue des Lait
 13008 Aix-en-Provence
 Téléphone : 04 75 04 70 24
 Télécopie : 04 75 04 70 21

GRUPE MERLIN / Réf doc : R30005 - ER1 - ETU - PG - 1 - 604

N°	Révisé par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
1	AJACQUIR	M. GUYMAL	17/09/2018	Création

- Légende :**
- Réseau d'eaux pluviales
 - Cours d'eau et fossés
 - Ouvrages hydrauliques
 - ▲ Source

Dimensionnement des ouvrages de rétention :

Le dimensionnement des ouvrages est encadré par les règles générales suivantes :

-> **Surface d'apport des eaux pluviales > 1 hectare (10 000m²)** : ces opérations d'aménagement, soumises à autorisation ou à déclaration au titre du code de l'environnement, devront respecter la norme EN 752-2. Si la zone présente des enjeux (zone inondable, présence d'établissements sensibles), le dimensionnement sera réalisé sur la base d'une pluie de période de retour 30 ans, conformément aux préconisations de la DDTM 13.

-> **Surface d'apport des eaux pluviales < 1 hectare (10 000m²)** : les préconisations suivantes s'appliquent :

ENJEUX PROJET (Y COMPRIS SURFACES NON IMPERMEABILISÉES)	TYPE D'HABITAT	PRÉCONISATION
< 300 m²	Immeuble individuel Immeuble collectif / entreprise / bâtiment d'activités	Raccordement au milieu récepteur sans système d'infiltration/rétention à la parcelle
300 m² < foncier < 1 000 m²	Immeuble individuel Immeuble collectif / entreprise / bâtiment d'activités	Traitement à la parcelle (infiltration / rétention) sur la base de 3 m³ / 50 m² imperméabilisés, avant raccordement au milieu récepteur
1 000 m² < foncier < 10 000 m²	Opération d'aménagement d'ensemble (lotissement, ZAC, ZAE, ...)	Traitement à la parcelle support du projet (infiltration / rétention) sur la base de 3 m³ / 50 m² imperméabilisés par lot, stationnement et voirie compris, avant raccordement au milieu récepteur
	Immeuble individuel Immeuble collectif / entreprise / bâtiment d'activités Opération d'aménagement d'ensemble (lotissement, ZAC, ZAE, ...)	Traitement à la parcelle (infiltration/rétention) sur la base de 3 m³ / 50 m² imperméabilisés, avant raccordement au milieu récepteur Traitement collectif (infiltration / rétention) avec dimensionnement des ouvrages hydrauliques sur la base de la pluie journalière vorgeométrale (P20ans)

Remarque : L'infiltration totale, le filtoir/stationnement sont, dans la mesure du possible, privilégiés par rapport à la rétention seule avant rejet vers le milieu récepteur avec débit de fuite calibré, déterminé à partir du calcul d'un ratio de 20 (lits imperméabilisés, sans être inférieur à 3 l/s).



Département des Bouches-du-Rhône (13)

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLEE BAUX ALPILLES**
COMMUNE DE MOURIES

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE

Plan du zonage d'assainissement
des eaux usées

ÉLÉMENTS CONSTATÉS
Année 2019
N° de plan
2019-001

EURYCE
Groupe M&L

N°	Intitulé	Approuvé par	Date	État de la notice
1	PLU	2019-001	2019-07-22	Adopté

NOTA : Il convient de se référer aux tables attributaires du SIV pour connaître la classe de pollution (définie dans l'article de 15 février 2012) de tous les points de prélèvement et cette cartographie.

Légende

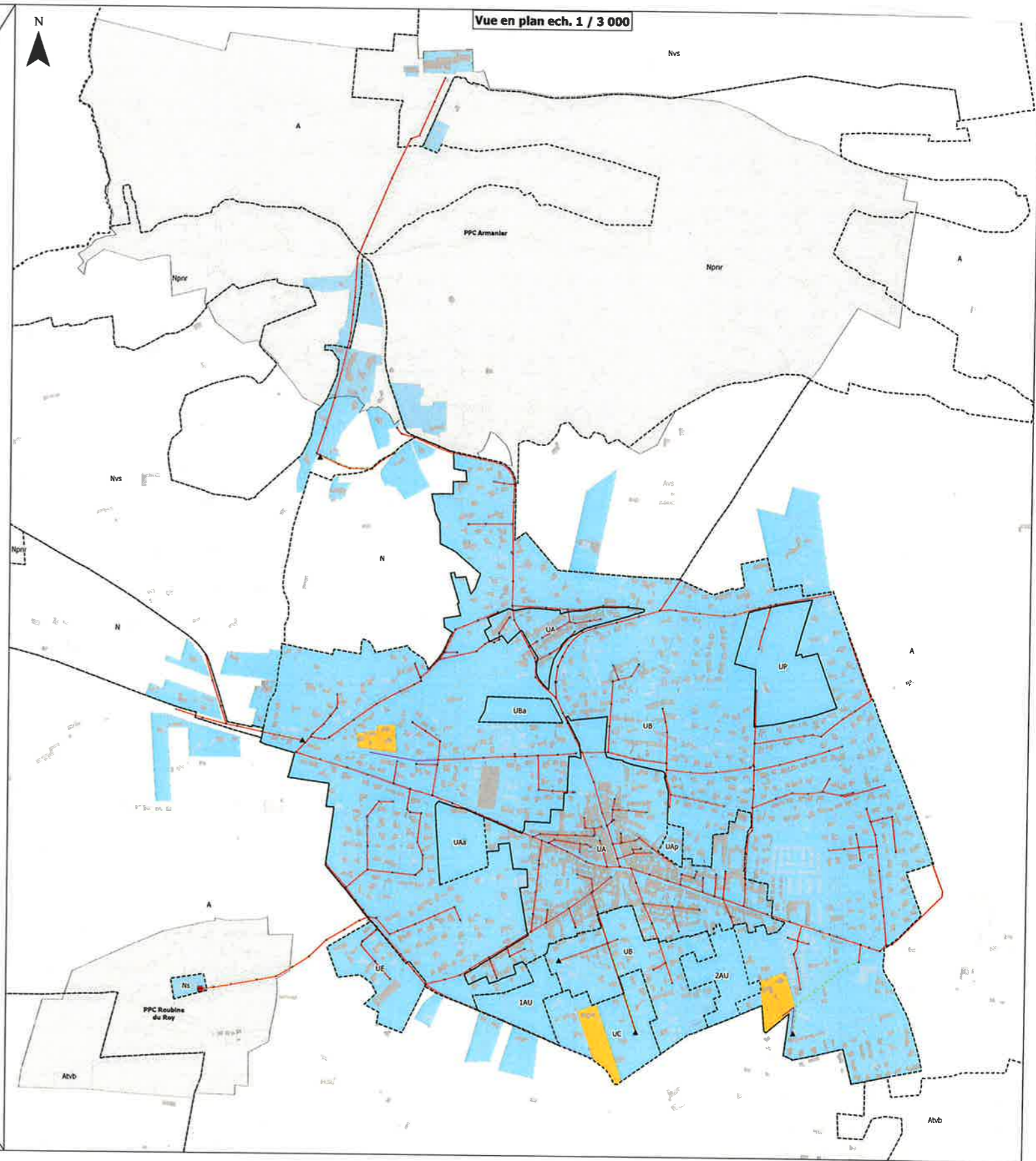
Réseau d'eaux usées

- Régul
- Point de réajustement
- Station d'épuration
- Canaux d'écoulement gravitaire
- Canaux de substitution
- Canaux d'eaux usées projetés

Zonage

- Zonage de PUI de Mouries (révisé en cours d'été 2019)
- Zone d'assainissement réglementaire (limites de protection de captage)
- Zonage d'assainissement non collectif (au-delà du réseau passif en zone de faibles débits)
- Zonage d'assainissement collectif
- Zonage d'assainissement collectif projeté

Source : données CEVA, PUI de la commune de Mouries et données de protection de captage



Département des Bouches-du-Rhône (13)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 VALLEE BAUX ALPILLES
 COMMUNE DE MOURIES

SCHEMA DE DISTRIBUTION
 EAU POTABLE

PLAN DE ZONAGE

Percelles desservies
 par le réseau d'eau potable

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL
 13/07/2019

EURYCE
 Group MERLIN

Lot	Surface	Statut	Date	Nature de la parcelle
1	1.235	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale
2	0.850	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale
3	0.450	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale
4	0.300	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale
5	0.200	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale
6	0.150	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale
7	0.100	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale
8	0.050	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale
9	0.050	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale
10	0.050	Propriété	2019/07/22	Parcelle cadastrale

NOTA : Si constat de en déviation aux règles applicables de E20 pour respecter le classe de pollution (Même des l'article de 11 du plan 2015) de tous les capteurs rattachés au cette catégorie.

Légende

Réseau AEP

- Réservoir
- Ressource
- Pompe de refoulement
- Vanne fermée
- Vanne ouverte
- Poteau branché
- Décharge
- Ventouse
- Conduite AEP
- Branchement

Zonage AEP

- Zone sans obligation de desserte
- Zone avec obligation de desserte

Forage AEP basé sur le PLU établi pour avril courant 2019.
 Le plan de zonage doit être mis à jour annuellement et à chaque modification du PLU.

